

Règlement Marathon photo du Lien 2018

Article 1 Organisateur

L'association « Le Lien des Saint Laurent » organise via sa commission « Les Arts en Lien », un marathon photo numérique à l'occasion de la **Fête des Arts à Saint Laurent** le **dimanche 3 juin de 14h à 18h30** à l'**Espace La Bâtie**, 549 route de Mornant à 69440 Saint-Laurent d'Agny.

Article 2 Participants

Le marathon est réservé aux amateurs photographes dans la catégorie « Adultes » (16 ans et plus) ou « Jeunes » (moins de 16 ans). Ces derniers doivent être accompagnés d'un tuteur adulte. Le tuteur peut concourir dans la catégorie « Adultes » mais aucune ressemblance entre les clichés d'un « Jeune » et de son tuteur n'est admise. De même entre les photos de plusieurs « Jeunes » accompagnés du même tuteur.

Aucuns frais de participation ne sont demandés.

Article 3 Inscription et matériel

Inscriptions sur place entre 14 h et 14 h 30 le dimanche 3 juin 2018.

Tout candidat, Adulte ou Jeune, doit s'inscrire en complétant sa « Fiche Individuelle d'Inscription » ; il reçoit en retour un « Numéro de Participant », le règlement, une « Fiche Horaire-Mémo » et un plan du village.

Chaque participant, Adulte ou Jeune, doit utiliser son propre matériel de prise de vue numérique muni d'une carte mémoire vierge de photos et, par sécurité, de son cordon de raccordement USB à un PC.

Article 4 Déroulement

Rendez-vous le dimanche 3 juin 2018 à 14 h à l'Espace la Bâtie. Le marathon se compose de **2 périodes** de **2 thèmes** chacune. Les thèmes sont communs à tous les participants et dévoilés au début des périodes.

Lancement de la 1ère période à **14 h 45**, retour **avant 16 h**.

Lancement de la 2ème période à **16 h 30**, retour avant **17 h 45**.

Avant la fin de la période, chaque participant doit remettre sa carte mémoire aux organisateurs en désignant 1 photo de son choix par thème, soit 2 photos par période.

Les photos présentées par un participant doivent impérativement être prises pendant le marathon avec son propre appareil de prise de vue. Elles ne doivent pas être réalisées ou modifiées informatiquement. Elle doivent être sur une carte mémoire, en format JPEG de bonne définition. Des affiches, des images de livres, de revues, les œuvres exposées au Salon des Arts en Lien ne peuvent pas être reproduites.

Article 5 Évaluation

Pour être évaluées, il est indispensable que les 4 photos (1 par thème) soient réalisées et rendues dans les temps impartis.

Les critères d'évaluation sont : l'originalité, la créativité, le respect du thème, la qualité de l'approche photographique et la maîtrise technique. L'utilisation de la profondeur de champ n'est pas primordiale afin de ne pas privilégier les appareils à grand capteur.

Article 6 Droits - Autorisations

Pour la publication du palmarès et la promotion du marathon, chaque participant cède au Lien des Saint Laurent les droits à l'image des photos prises pendant le marathon dans le respect de la Charte concours équitable. Aucune exploitation commerciale à but lucratif n'est autorisée.

Chaque participant s'engage à se comporter de façon loyale :

- en étant l'auteur des photographies présentées,
- en ne portant pas atteinte au droit de propriété intellectuelle, au droit des tiers notamment au titre du droit d'auteur, du droit des marques, du droit à l'image des personnes.

Dans le cas où des personnes identifiables figurent sur des photos présentées, le photographe est responsable de l'accord des personnes photographiées. En cas de contestation de la part d'un tiers, quelle qu'en soit la nature, seule la responsabilité du participant est engagée.

Article 7 Résultats

L'appréciation des photos est faite sur la base d'une grille d'évaluation par un jury de photographes qui se réunira au cours du salon. Le jury n'a accès à aucune information sur les candidats.

La constitution du jury est réservée aux organisateurs et ne peut soulever aucune réclamation. Ses décisions ne peuvent donner lieu à aucun recours. Les photos seront projetées au cours de la Biennale Arts en liens 2018 et un lauréat par thème et par catégorie recevra un diplôme d'honneur le dimanche 14 octobre 2018 à la clôture du salon.